

UAMG04 - Expérience professionnelle, rapport d'expérience et séminaire de méthodologie

Présentation

Programme

Contenu

Objectif de ce module : Présenter de manière analytique une pratique RH et les compétences RH mises en œuvre, lors de son activité ou de son stage.

Le stage doit avoir une durée six mois (pour les contrats en alternance, 1 an en entrée en L3). Il doit se dérouler dans un service de gestion des Ressources Humaines et dans un domaine de cette fonction (paie, rémunération, recrutement, gestion des emplois et des compétences, gestion des carrières, formation, relations sociales etc...).

Les auditeurs travaillant dans un service RH d'une entreprise et justifiant d'une expérience d'un an minimum sont dispensés de stage. Ils ne sont pas dispensés du rapport d'activité.

L'expérience professionnelle – ou le stage – et le rapport d'expériences valident l'UAMG04.

Elaboration du rapport d'expérience

L'objectif de ce rapport est de :

- Présenter le service RH dans lequel l'auditeur a mis en œuvre sa pratique RH ;
- Retracer l'activité RH menée ;
- Expliciter et analyser un processus RH précis suite à sa pratique ;
- Mettre en lien la pratique des RH et les compétences acquises au cours des UE suivies.
- Mobiliser des références bibliographiques académiques en lien avec un processus RH précis.

Note : Les auditeurs ou élèves ont l'obligation de mobiliser au moins 3 références bibliographiques académiques en lien avec la GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.

Un séminaire d'accompagnement et d'aide à la préparation du rapport est organisé sur Paris et est ouvert aux auditeurs qui souhaitent y participer. Le séminaire a pour seul objet de vérifier que les auditeurs ont bien la bonne expérience professionnelle, et leur expliquer le document synthétique du rapport. **Pour tous renseignements concernant les dates et heures contacter le secrétariat guy.dahan@lecnam.net consulter aussi le site <http://droit.cnam.fr> (rubrique diplômés et certifications).**

Un document de méthodologie est disponible [ici](#).

Mis à jour le 01-09-2015



Code : UAMG04

Unité d'activité de type prise en compte de l'expérience

12 crédits

Responsabilité nationale :
EPN16 - Innovation / 1